

## **Mise en navigabilité du Haut Rhône**

### **Etude d'impact sur les biefs de Belley à Seyssel.**

#### **volet socio-économique de l'étude d'impact.**

L'étude d'impact, préalable à un dossier d'enquête publique dans le cadre de l'ouverture du Haut Rhône à la navigation de plaisance, conduite par la Compagnie Nationale du Rhône comporte plusieurs volets auxquels la Maison du Rhône peut apporter sa contribution : *analyse de l'état initial* (milieu humain) ; *analyse des impacts des solutions proposées* (aspects sociaux, économiques des effets sur l'environnement, répercussions socio-économiques) ; *justification du projet*. Par ailleurs, concernant le *volet paysager* de l'étude, nous proposons le dispositif suivant : un travail en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage sur la partie analyse paysagère, la Maison du Rhône prenant en charge la question de la *perception par les riverains* de l'aménagement.

La présente proposition détaille point par point le contenu de l'intervention de la Maison du Rhône, ses objectifs au regard de l'étude d'impact, la méthodologie mise en œuvre.

#### 1- Analyse de l'état initial - Le milieu humain.

La Maison du Rhône pourra conduire des analyses sur les composantes suivantes : démographie, urbanisme et habitat ; patrimoine culturel ; activités économiques.

Il s'agira dans un premier temps de décrire le contexte socio-économique global ; pour cela nous envisageons de réaliser, au regard de la problématique « mise en navigabilité du haut Rhône », une sociologie générale de la zone concernée en portant un regard attentif sur les évolutions et les transformations de la population, des activités ... Nous considérerons également les objectifs et les projets de développement territorial à moyen terme portés par les collectivités locales et les autres opérateurs : quels secteurs d'activités sont concernés ? quels atouts et quels obstacles sont identifiés ? quelle est la place occupée par le fleuve, par le tourisme, par les loisirs... ?

L'objectif de cette première phase étant de produire une photographie générale du secteur du Haut Rhône du point de vue des transformations récentes de ses composantes sociologiques, économiques, démographiques, de ces projets et perspectives.

Dans un second temps, nous nous intéresserons au contexte socio-économique local ; nous réaliserons une analyse sociologique de chaque site où un aménagement est envisagé et procéderons à l'inventaire des activités économiques, des patrimoines, des projets en lien avec le fleuve, des publics et clientèles du tourisme fluvial... De même nous procéderons à une analyse du rapport des acteurs et des populations concernés avec le fleuve et ses patrimoines en vue de repérer les enjeux écologiques, économiques, sociologiques auxquels seront confrontés ou devront répondre les aménagements envisagés.

L'objectif de cette seconde phase consiste à fournir au commanditaire une photographie affinée de chaque site intégrant à la fois la problématique locale et un inventaire des éléments à prendre en compte dans l'étude d'impact (patrimoines, activités, projets...).

Du point de vue de la méthodologie, nous procéderons à la fois par étude bibliographique, entretiens auprès des acteurs et prescripteurs principaux (élus, techniciens, administrations...) et par observation de terrain (pratiques et activités de loisirs en lien avec le Rhône). Par ailleurs, la connaissance du terrain ainsi que certains travaux déjà conduits par la Maison du Rhône dans ce secteur constitueront un atout non négligeable dans l'identification aussi bien

des composantes du territoire (patrimoine, rapport au fleuve, loisirs...) que des enjeux locaux auxquels pourrait répondre la mise en navigabilité de ce secteur du Rhône. Ces différents éléments d'analyse viendront alimenter la synthèse de l'état initial, notamment sur l'aspect des enjeux environnementaux et de développement territorial.

## 2- Analyse des impacts

Nous nous proposons ici de répondre à un objectif d'inventaire des impacts positifs et négatifs dans une perspective d'aide à la définition des mesures compensatoires ; d'autre part d'évaluation de l'inscription de l'aménagement au sein des projets de développement des territoires concernés.

Pour chaque type d'activité existante (agriculture, tourisme, loisirs ...) , et pour chaque type de patrimoine il s'agira de repérer les effets positifs et négatifs que pourrait engendrer l'aménagement projeté comme la perspective de navigation de plaisance en terme de développement ou au contraire de frein.

Nous mobiliserons pour ce faire les analyses déjà réalisées sur d'autres cours d'eau concernant les impacts de ce type d'infrastructure et d'activité sur leur environnement, ainsi que les études prospectives conduites par des organismes tels que les chambres consulaires, les CCI ; enfin, des entretiens auprès des acteurs comme des techniciens concernés viendront compléter cette phase d'évaluation des impacts tant durant le chantier qu'après réalisation.

C'est notamment à partir des éléments recueillis au cours de cette phase que pourra être appréciée d'une part la nature des éventuels dommages auxquels des mesures compensatoires auraient à répondre ; d'autre part les « bénéfiques » que pourrait par ailleurs apporter le projet soit pour une activité, soit pour une collectivité.

## 3- Justification du projet

Enfin, la Maison du Rhône propose que l'ensemble des informations collectées, notamment du point de vue de la problématique du développement territorial, puisse servir à l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la définition d'un projet participant d'une perspective de Développement durable pour le territoire concerné. Il s'agira ici d'envisager les différents types de navigation possibles ainsi que les scénarii auxquels chacun renvoie du point de vue de ses effets sur le territoire, de son économie induite...

Nous savons en effet que ce secteur du fleuve souffre d'un déficit d'image (comparativement aux Alpes, très proches) et d'une paupérisation de ses territoires ; pour y répondre, les élus locaux tendent de plus en plus à mobiliser le fleuve en tant que levier de développement. Plusieurs projets et programmes, en cours ou à venir dans un très court terme, en témoignent : réhabilitation hydraulique des Rcc du haut-Rhône dans le cadre du Plan décennal, projet Terres d'eau conduit par la Communauté de Communes Rhône et Gland, étude de définition d'un Parc naturel régional des Boucles du Rhône... ; chacun d'entre eux mobilise le fleuve et ses patrimoines au service d'une relance d'activités économiques, essentiellement de type touristique.

Dès lors, la définition d'un projet de mise en navigabilité du haut Rhône pour la plaisance s'inscrira dans ce contexte tout en devant se soucier des effets sur l'environnement et l'écosystème fluvial, considéré localement comme une richesse et une ressource sur laquelle les projets de développement doivent s'appuyer. Il devra en outre d'une part s'interroger sur les types de navigation les plus favorables à ces projets locaux ou bien qui permettraient de

constituer pour eux un levier ; d'autre part évaluer les publics correspondant à chacun de ces scénarii.

C'est pourquoi son inscription dans ce que l'on nomme le « tourisme durable » pourrait constituer un enjeu et un atout de sa réception par les populations concernées ; pour cela il nous paraît nécessaire de mobiliser les éléments contenus dans l'étude d'impact et les enjeux identifiés par l'analyse de terrain dans une approche transversale et globale à l'image des actions d'accompagnement que la Maison du Rhône a pu conduire par exemple pour la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la charte de développement Rhône-Alpes Sud.